

Évaluation

Remarque : Il existe quatre types de questions pour évaluer les acquis :

- 1) vrai ou faux ;
- 2) questions ouvertes ;
- 3) phrases à compléter ;
- 4) interrogation orale en groupe / jeu d'associations.

Combinez-les de différentes manières pour évaluer les connaissances avant et après le cours. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les objectifs de la formation. Veillez à combiner les questions de manière à évaluer chaque objectif de la formation.

Les questions d'évaluation peuvent prendre principalement trois formes : a) interrogation informelle de l'ensemble du groupe, b) interrogation semi-formelle de petits groupes, ou c) interrogation écrite formelle et individuelle des participants.

Vous trouverez sous le tableau d'autres suggestions pour évaluer les acquis.

Questions d'évaluation pour le cours 1.4	
Questions	Réponses
Vrai ou faux	
1. Une opération de maintien de la paix de l'ONU peut choisir d'ignorer certains détails du droit international humanitaire.	Faux. En aucune circonstance ni dans aucune situation, le personnel de maintien de la paix ne peut enfreindre le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire.
2. Le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire recouvrent les mêmes thèmes.	Faux. Ils font tous deux parties du droit international mais : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le droit international des droits de l'homme protège les droits fondamentaux des êtres humains à tout moment, en temps de guerre comme en temps de paix ; ▪ le droit international humanitaire protège celles et ceux qui ne s'engagent pas ou plus dans le conflit, et ce en période de conflit armé seulement.
3. Le droit international régit les activités et la conduite du maintien de la paix.	Vrai. La liste des textes comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la Charte des Nations Unies ; ▪ le droit international des droits de l'homme ; ▪ le droit international humanitaire ; ▪ le droit international des réfugiés ; ▪ le droit pénal international.
4. Le droit international guide le personnel de maintien de la paix dans ses fonctions officielles <u>et</u> dans sa conduite personnelle.	Vrai. Les Nations Unies ont des attentes fortes vis-à-vis du comportement professionnel comme privé du personnel de maintien de la paix. Celui-ci doit suivre le droit international et les valeurs, règles et règlements des Nations

	Unies 24 heures sur 24, au travail comme dans la vie personnelle. Les autorités traitent fermement, équitablement et rapidement les cas de mauvaise conduite, notamment les cas les plus graves comme l'exploitation et les atteintes sexuelles.
5. Lorsque le Conseil de sécurité autorise une mission de maintien de la paix, il doit se référer à un chapitre précis de la Charte.	Faux. Il n'a pas besoin de faire référence à un chapitre spécifique. Les Nations Unies découragent l'emploi des expressions « mission Chapitre VI » et « mission Chapitre VII » pour désigner respectivement les missions traditionnelles et multidimensionnelles.
6. Le droit international des droits de l'homme s'applique en temps de guerre comme en temps de paix.	Vrai. Le droit international des droits de l'homme protège les droits fondamentaux des êtres humains à tout moment, en temps de guerre comme en temps de paix. Le droit international humanitaire s'applique en période de conflit armé.
7. La Charte des Nations Unies engage tous les États membres à promouvoir, respecter et suivre les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous.	Vrai. Les articles 1 et 55 de la Charte des Nations Unies sont contraignants pour tous les États membres en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales sans discrimination.
8. Le droit international humanitaire (DIH) ne s'applique qu'en cas de conflit international.	Faux. Le droit international humanitaire s'applique en période de conflit armé, dans les conflits internationaux et non internationaux (internes).
9. La Convention de Genève de 1949 est l'une des pierres angulaires du droit international humanitaire (DIH).	Vrai. Les règles principales du droit international humanitaire se trouvent dans les Conventions de Genève de 1949 et deux protocoles additionnels de 1977. D'autres règles définissent les moyens et méthodes de combat.
10. Le droit international des réfugiés identifie les droits et garanties relatifs à la protection des personnes déplacées.	Faux. Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays identifient leurs droits et garantissent leur protection. Le droit international des réfugiés garantit les droits de l'homme des réfugiés et énonce les obligations des États, qui doivent protéger les réfugiés qui vivent sur leur territoire.
11. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) codifie le droit pénal international.	Vrai. Il définit les crimes internationaux les plus graves, parmi lesquels les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et le crime d'agression.
12. Le personnel de maintien de la paix doit respecter la législation nationale du pays hôte au même titre que le droit international.	Vrai. Le personnel de maintien de la paix respecte et suit la législation nationale du pays hôte ainsi que ses coutumes et sa culture.
13. L'accord sur le statut de la mission (SOMA) prévoit la manière dont les Nations Unies rembourseront les gouvernements au titre des	Faux. Le mémorandum d'entente (MoU) signé entre les Nations Unies et le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police est le document juridique qui précise :

<p>contingents ou des équipements prêtés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la manière dont les Nations Unies rembourseront les pays au titre des contingents, unités de police constituées et équipements ; ▪ les obligations des pays contributeurs en matière de fourniture de personnel et d'équipements de qualité ; ▪ les obligations relatives à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui s'appliquent aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux commandants et aux contingents (depuis 2007).
<p>14. L'accord sur le statut des forces (SOFA) est l'accord juridique conclu entre les Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents dans le cadre de missions de maintien de la paix dotées de personnel armé.</p>	<p>Vrai. L'accord sur le statut des forces est un exemple d'accord conclu entre les Nations Unies et le pays hôte. L'autre type d'accord est l'accord sur le statut de la mission (SOMA). Le SOFA s'applique aux missions comprenant du personnel armé. Le SOMA s'applique aux missions ne comprenant pas de personnel armé.</p>
<p>15. Les membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies bénéficie d'une immunité de juridiction au titre des actes, paroles et écrits entrepris en leur qualité de représentants.</p>	<p>Vrai. La Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies confère un statut juridique aux Nations Unies. Elle accorde également certains privilèges et immunités aux représentants des Nations Unies. Il s'agit notamment de l'immunité de juridiction au titre des actes, paroles et écrits entrepris en qualité de représentants officiels des Nations Unies, ainsi que de l'immunité d'arrestation personnelle et de détention. Le Secrétaire général peut lever l'immunité de tout représentant ou expert dans tous les cas où celle-ci entraverait le cours de la justice.</p>
<p>16. Les ROE et la DUF encadrent l'emploi de la force.</p>	<p>Vrai. En outre, le concept des opérations (CONOP) de la mission s'applique également, tout comme la Charte des Nations Unies et le droit international. Les ROE sont destinées aux militaires, la DUF à la police armée.</p> <p><i>Cette question permet de tester l'assimilation des acronymes ainsi que la connaissance des principaux documents. Les instructeurs pourront reformuler la phrase pour employer les appellations complètes.</i></p>
<p>Questions ouvertes</p> <p><i>Remarque : Formulez les questions ouvertes sous forme d'interrogations, de requêtes ou d'instructions.</i></p>	
<p>1. Pourquoi est-il important que le maintien de la paix des Nations Unies s'inscrive dans un cadre juridique ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il donne sa légitimité à une opération de maintien de la paix.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il oriente les actions et les missions de l'opération de maintien de la paix. ▪ Il guide le personnel de maintien de la paix dans ses fonctions officielles <u>et</u> dans sa conduite personnelle.
2. Qui est protégé par le droit international des droits de l'homme ?	Chaque personne est protégée par le droit international des droits de l'homme : ceux-ci sont universels et indivisibles (ils s'appliquent à tous et ne peuvent être divisés).
3. Nommez autant d'exemples de droits de l'homme que vous pouvez.	<p>EXEMPLES DE DROITS CIVILS ET POLITIQUES</p> <p>Droit à la vie Droit de ne pas être torturé Droit à être protégé des discriminations Droit à la liberté d'expression Droit à un procès équitable Droit de ne pas être réduit en esclavage</p> <p>EXEMPLES DE DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</p> <p>Droit de s'affilier à un syndicat Droit à l'éducation Droit à l'alimentation Droit au logement et aux soins Droit à la sécurité sociale et au travail Droit à un salaire égal à travail égal</p>
4. Décrivez la Charte internationale des droits de l'homme	<p>La Charte internationale des droits de l'homme est la pierre angulaire des droits de l'homme. Elle se compose de trois documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), adoptée en 1948 ; ▪ le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; ▪ le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
5. Nommez au moins trois des cinq types de droit international qui s'appliquent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Charte des Nations Unies 2. Le droit international des droits de l'homme 3. Le droit international humanitaire 4. Le droit international des réfugiés 5. Le droit pénal international <p>Les participants pourront mentionner des textes spécifiques tels que la Charte internationale des droits de l'homme.</p>
6. Quels sont les grands éléments de la Charte des Nations Unies qui donnent une base juridique au maintien de la paix par l'ONU ? Expliquez-en les dispositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Chapitre VI : Définit les moyens pacifiques à la disposition des Nations Unies. ▪ Le Chapitre VII : Autorise le Conseil de sécurité à « entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire ». <p>La base juridique est énoncée par ces deux chapitres. Cependant, lorsque le Conseil de sécurité autorise une opération de maintien de la paix, il n'a pas besoin de se référer à un chapitre précis de la Charte.</p>

	<p>Les participants pourront également mentionner le Chapitre I, qui dispose que l'un des buts des Nations Unies est de « maintenir la paix et la sécurité internationales », ou le Chapitre VI, qui en confère la responsabilité principale au Conseil de sécurité. Le Chapitre VIII traite de l'implication de partenaires régionaux des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.</p>
<p>7. Quelles sont les deux raisons pour lesquelles le Conseil de sécurité peut se référer au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans certaines résolutions relatives à des opérations de maintien de la paix ?</p>	<p>La référence au Chapitre VII autorise le recours aux mesures coercitives (p. ex. sanctions, blocus). Ces références :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ montrent l'engagement politique du Conseil de sécurité ; ▪ rappellent aux États membres des Nations Unies et aux parties à un conflit que les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes.
<p>8. Quelles sont les principales sources du droit international des droits de l'homme ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Charte des Nations Unies ▪ La Déclaration universelle des droits de l'homme, composée de deux pactes ▪ Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ▪ Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ▪ Les traités spécialisés relatifs aux droits de l'homme (sur de nombreux sujets : génocide, réfugiés, torture, discrimination raciale, handicap, droits de l'enfant, traite, discrimination envers les femmes, disparitions).
<p>9. Qui le droit international humanitaire (DIH) protège-t-il ?</p>	<p>Le droit international humanitaire protège celles et ceux qui ne prennent pas ou plus part aux hostilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ civils ; ▪ blessés ; ▪ prisonniers ; ▪ personnel médical ; ▪ travailleurs humanitaires. <p>Il défend les droits fondamentaux des civils, des victimes et des non-combattants en cas de conflit armé.</p>
<p>10. Quelles sont les dix règles essentielles du droit international humanitaire ?</p>	<p>Ces dix règles essentielles sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les cibles civiles ne doivent pas être attaquées. Les attaques ne doivent porter que sur des objectifs militaires. 2. Les civils et toute personne ne prenant plus part aux hostilités doivent être traités avec humanité et respect. 3. Quiconque se rend, cesse le combat ou est blessé ne peut être tué.

	<ol style="list-style-type: none"> 4. La torture est interdite en tout temps et en toutes circonstances. 5. Les combattants capturés et les civils doivent être respectés et protégés. 6. Il est interdit d'utiliser des armes ou des méthodes de guerre susceptibles de provoquer des blessures excessives ou des souffrances inutiles. 7. Les blessés et les malades doivent être recueillis et soignés. 8. Le personnel ainsi que les établissements, transports et équipements médicaux doivent être respectés et protégés. 9. Les emblèmes que sont la Croix rouge, le Croissant rouge et le Cristal rouge sont des signes de protection et doivent être respectés. 10. La prévention et les poursuites des crimes de guerre recouvrent les attaques de civils, le recrutement d'enfants soldats, la torture de prisonnier et les violences sexuelles.
<p>11. Quel est le document juridique qui traite des personnes déplacées ?</p>	<p>Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, à distinguer du droit international des réfugiés.</p>
<p>12. Expliquez la différence entre un réfugié et une personne déplacée :</p>	<p>Un réfugié :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ a fui son pays ; ▪ a franchi une frontière internationale ; ▪ vit dans un autre pays et ▪ ne peut pas retourner chez lui en raison des persécutions qu'il risque d'y subir. <p>Les personnes déplacées ont elles aussi dû fuir leur foyer et ne peuvent y retourner mais n'ont pas franchi de frontière internationale.</p>
<p>13. Quels sont les sujets couverts par un mémorandum d'entente (MoU) entre les Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ?</p>	<p>Cet accord précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la manière dont les Nations Unies rembourseront les pays au titre des contingents, unités de police constituées et équipements prêtés à une opération de maintien de la paix ; ▪ les obligations des pays contributeurs en matière de fourniture de personnel et d'équipements de qualité ; ▪ les obligations des pays fournisseurs de contingents, des commandants et des contingents vis-à-vis des mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en contexte de maintien de la paix (depuis 2007).
<p>14. Expliquez la différence entre SOMA et SOFA, ainsi que les objectifs de ces textes.</p>	<p>SOMA ou accord sur le statut de la mission : Dans les opérations de maintien de la paix non dotées de personnel armé, les Nations Unies concluent avec le pays hôte un accord sur le</p>

	<p>statut de la mission qui s'applique à l'ensemble du personnel. SOFA ou accord sur le statut des forces : Dans les opérations de maintien de la paix dotées de personnel armé, les Nations Unies concluent avec le pays hôte un accord sur le statut des forces qui s'applique à l'ensemble du personnel.</p> <p>Ces deux textes accordent au personnel de maintien de la paix une « immunité fonctionnelle ». Ils s'appliquent aux militaires et les policiers qui ne font pas partie du personnel des Nations Unies. Ils définissent les statuts juridiques et énoncent les dispositions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'utilisation des infrastructures, transports et autres équipements et moyens de communication par les Nations Unies ; ▪ la liberté de déplacement dans le pays ; ▪ un mécanisme de règlement des différends sur ces questions entre le pays hôte et les Nations Unies.
<p>15. Quels sont les documents spécifiques à la mission qui encadrent l'emploi de la force dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les règles d'engagement (ROE) pour les militaires. 2. La directive sur l'emploi de la force (DUF) pour la police lorsqu'il existe des unités de police constituées armées. <p><i>Rappelez que la Charte des Nations Unies et le droit international s'appliquent au même titre que les textes propres à la mission.</i></p>
<p>16. Quelle est la différence entre les ROE et la DUF ?</p>	<p>Les règles d'engagement s'appliquent à tous les personnels et unités militaires armés de la mission.</p> <p>La directive sur l'usage de la force s'applique à toutes les forces et unités de police armées (telles que les unités de police constituées) en mission.</p> <p>Les règles d'engagement et la directive sur l'emploi de la force :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ encadrent l'emploi de la force ; ▪ sont des documents internes aux Nations Unies ; ▪ sont spécifiques à la mission ; ▪ sont juridiquement contraignantes ; ▪ fournissent des orientations pratiques aux commandants ; ▪ précisent comment et quand employer la force : contraintes, latitude, droit à la légitime défense ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ clarifient les différents niveaux de force à appliquer selon les circonstances et ▪ sont conformes au droit international.
17. Qui, dans une mission de maintien de la paix, doit connaître les règles d'engagement et la directive sur l'emploi de la force ?	Tous les personnels armés de maintien de la paix. Le commandement de la mission est responsable de leur connaissance par le personnel. Les commandants des unités militaires et de police des Nations Unies sont responsables de la connaissance de ces deux textes par tout le personnel placé sous leur commandement. Les membres du personnel armé de maintien de la paix se doivent particulièrement de bien connaître les guides applicables ainsi que le droit international.
Phrases à compléter	
1. Le SOMA est _____.	L'accord sur le statut de la mission. Il est conclu entre les Nations Unies et le pays hôte, et couvre toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies non armées.
2. Le SOFA est _____.	L'accord sur le statut des forces. Il est conclu entre les Nations Unies et le pays hôte, et couvre toutes les missions armées de maintien de la paix des Nations Unies.
3. En vertu du _____ de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité peut autoriser le déploiement d'opérations de paix menées par une organisation régionale.	Chapitre VIII sur les « accords régionaux ».
4. Les « droits de l'homme » sont les droits _____ à tout être humain, quels que soient sa nationalité, son lieu de résidence, son sexe, son origine nationale ou ethnique, sa couleur, sa religion, sa langue ou tout autre critère.	Inhérents. Nous avons tous le droit de jouir des droits de l'homme sans discrimination.
5. Les droits à la vie, à la liberté d'expression, à la protection contre les discriminations, à l'éducation, à l'alimentation, à un salaire égal à travail égal sont des exemples de _____.	<p>Droits de l'homme.</p> <p>Plus spécifiquement, les droits à la vie, à la liberté d'expression et à la protection contre les discriminations sont des exemples de droits civils et politiques. En voici d'autres : droit à un procès équitable, droit de ne pas subir la torture, droit de ne pas être réduit en esclavage.</p> <p>Les droits à l'éducation, à l'alimentation, à un salaire égal à travail égal sont des exemples de droits économiques, sociaux et culturels. En voici d'autres : droit de s'affilier à un syndicat,</p>

	droit au logement et aux soins, droit à la sécurité sociale et au travail.
6. Les catégories vulnérables dont les droits sont protégés par des mesures spéciales dans le droit international des droits de l'homme comprennent (nommez-en au moins trois) : _____.	Les réfugiés, les personnes déplacées, les minorités, les détenus, les personnes en situation de handicap, les travailleurs migrants, les femmes, les enfants et les personnes âgées.
7. Le droit de la guerre ou droit des conflits armés est connu sous le nom de _____. Il vise à limiter les répercussions négatives des conflits armés et à atténuer les souffrances en période de guerre.	Droit international humanitaire.
8. Le droit international humanitaire (DIH) protège celles et ceux qui _____ ou _____ part aux hostilités.	Le droit international humanitaire protège celles et ceux qui ne prennent pas ou plus part aux hostilités .
9. La _____ énonce les règles fondamentales du droit international humanitaire applicables à tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies.	Circulaire du Secrétaire général sur le respect du droit international humanitaire par les forces des Nations Unies datée du 6 août 1999 (ST/SGB/1999/13). Le droit international humanitaire est complexe. Cette circulaire clarifie les textes qui s'appliquent au personnel de maintien de la paix.
10. Le _____ traite des obligations des États en matière de protection des réfugiés qui vivent sur leur territoire.	Droit international des réfugiés
11. La <i>Convention sur _____</i> de 1946 confère un statut juridique aux Nations Unies et accorde certains privilèges et immunités aux Nations Unies et à leurs représentants.	<i>Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies</i>
12. Les _____ encadrent l'emploi de la force par les militaires dans le cadre du maintien de la paix. La _____ encadre l'emploi de la force par la police.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles d'engagement (ROE) encadrent l'emploi de la force pour la composante militaire. ▪ La directive sur l'emploi de la force (DUF) encadre l'emploi de la force pour la police lorsqu'il existe des unités de police constituées armées. <p><i>Assurez-vous que les participants comprennent bien quel document encadre l'emploi de la force pour quelle composante.</i></p>

Interrogation orale en groupe / jeu d'associations

Remarque : Une interrogation en groupe sur les acronymes, accompagnée d'une brève discussion après chacun d'entre eux, peut permettre d'évaluer et de renforcer les acquis. Vous pouvez également utiliser ces termes dans un exercice d'association, comme dans les cours 1.1 à 1.3.

SOMA	Accord sur le statut de la mission
SOFA	Accord sur le statut des forces
DIH	Droit international humanitaire
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
CPI	Cour pénale internationale
UN / ONU	Nations Unies
MoU	Mémorandum d'entente (entre les Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police)
ROE	Règles d'engagement
DUF	Directive sur l'emploi de la force

Autres manières d'évaluer les acquis

- **Présentations en groupe sur le droit international applicable aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.** Assignez à chacune des tables l'un des types de droit international applicable aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Chaque groupe devra préparer une présentation. Évaluez celles-ci.